

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, vendredi 12 avril 2019 à 20 H 30 sous la présidence de M. Jean-Paul TINNES, Maire.

Etaient présents : MM SAUSY A., GAMBS J.-M., BELVO M., PIRUS S., Mmes MULLET M., MARX D., MM. MALLINGER F., THEOBALD M.

Absent excusé : M. JEUNET D.

016/2019 – Approbation des Comptes de Gestion (Budgets Principal – Eau – Assainissement) – Année 2018.

Le Conseil Municipal déclare que les Comptes de Gestion des Budgets : Principal – Eau – Assainissement pour l'exercice 2018, établis par le Receveur Municipal, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité.

017/2019 – Compte Administratif – Année 2018 – Budget Principal.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2018 dressé par M. TINNES Jean-Paul, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1) Donne acte au Maire de la présentation du Compte Administratif de 2018, lequel se décompose comme suit :

| | <u>Exploitation</u> | <u>Investissement</u> |
|--------------------------|---------------------|-----------------------|
| <i>Dépenses :</i> | 314 008.85 € | 573 896.35 € |
| <i>Recettes :</i> | 359 980.52 € | 814 031.54 € |
| <i>Excédent :</i> | 45 971.67 € | 240 135.19 € |

2) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels se répartissent comme suit : 847 675.00 € en dépenses et 528 581.75 € en recettes ;

3) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

4) Décide d'affecter l'excédent d'exploitation du service, soit une somme de 45 971.67 € - ligne 002.

Voté à l'unanimité.

018/2019 – Compte Administratif – Année 2018 – Budget Eau.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif du Budget Eau de l'exercice 2018 dressé par M. TINNES Jean-Paul, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré :

1) Donne acte au Maire de la présentation du Compte Administratif de 2018, lequel se décompose comme suit :

| | <u>Exploitation</u> | <u>Investissement</u> |
|----------------------------------|---------------------|-----------------------|
| <i>Dépenses :</i> | 53 547.54 € | 30 121.19 € |
| <i>Recettes :</i> | 69 716.85 € | 29 897.63 € |
| <i>Excédent/Déficit :</i> | 16 169.31 € | - 223.56 € |

2) Reconnaît la sincérité du reste à réaliser de 65 296.54 € en dépenses et 0 € en recettes;

3) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

4) Décide d'affecter l'excédent d'exploitation du service Eau, soit une somme de 31 883.06 € - ligne 002.

Voté à l'unanimité.

019/2019 – Compte Administratif - Année 2018 – Budget Assainissement.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif du Budget Assainissement de l'exercice 2018 dressé par M. TINNES Jean-Paul, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1) Donne acte au Maire de la présentation du Compte Administratif de 2018, lequel se décompose comme suit :

| | <u>Exploitation</u> | <u>Investissement</u> |
|--------------------------|---------------------------|----------------------------|
| <i>Dépenses :</i> | <i>70 733.75 €</i> | <i>84 194.09 €</i> |
| <i>Recettes :</i> | <i>120 316.32 €</i> | <i>80 519.15 €</i> |
| <i>Excédent :</i> | <i>49 582.57 €</i> | <i>- 3 674.94 €</i> |

2) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels se répartissent comme suit : 34 731.19 €. en dépenses et 0 € en recettes;

3) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

4) Décide d'affecter l'excédent d'exploitation du service assainissement, soit une somme de : 49 582.57 €. à l'exécution du virement à la section d'investissement – c/1068.

Voté à l'unanimité.

020/2019 – Budget Primitif – Année 2019 – Budget Principal.

Le Conseil Municipal, après examen des propositions budgétaires et après en avoir délibéré, vote le Budget Principal qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

1 822 550.61 €, soit :

397 246.54 € en section de fonctionnement et

1 425 304.07 € en section d'investissement.

Voté à l'unanimité.

021/2019 – Budget Primitif – Année 2019 – Budget Eau.

Le Conseil Municipal, après examen des propositions budgétaires et après en avoir délibéré, vote le Budget Eau qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

605 931.60 €, soit :

105 509.06 € en section de fonctionnement et

500 422.54 € en section d'investissement.

Voté à l'unanimité.

022/2019 – Budget Primitif – Année 2019 – Budget Assainissement.

Le Conseil Municipal, après examen des propositions budgétaires et après en avoir délibéré, vote le Budget Assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

410 916.25 €, soit :

119 969.00 € en section de fonctionnement et

290 947.25 € en section d'investissement.

Voté à l'unanimité.

023/2019 - Vote des taxes directes locales pour l'année 2019.

Après examen, le Conseil Municipal vote les taux d'imposition des différentes taxes comme suit :

- Taxe d'habitation : 12,01%
- Taxe foncière (bâti) : 13,18 %
- Taxe foncière (non bâti) : 80,12 %

Voté à l'unanimité.

024/2019 – Attribution d'un marché public : Lot N° 1 – Gros-oeuvre/VRD – Construction d'une école élémentaire / relance suite à résiliation.

Dans le cadre des travaux de gros œuvre, et suite à la relance relative à la résiliation de la Société SG2E, et après un appel d'offres par procédure adaptée en application de l'art. 27 du décret n° 016-360 du 25.03.2016, la Commission de Travaux, réunie en date du 28 mars 2019, a retenu la société suivante :

- Société STRADEST de Hauconcourt pour un montant de 140 939.00 € H.T., soit 169 126.80 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

DONNE mandat à Monsieur le Maire pour signer le marché ainsi que toutes les pièces relatives à ces dossiers.

Les dépenses seront inscrites au Budget principal de l'année 2019 – Art. 2313/58.

Voté à l'unanimité.

025/2019 – Mission de Maître d'œuvre pour le réaménagement de la Mairie et Ecole – Architecte M. PETITFRERE / BOUZONVILLE .

Dans le cadre de futurs travaux de réhabilitation de la Mairie et de l'Ecole, et après une consultation de 3 architectes, il a été retenu pour la mission de maître d'œuvre :

- Architecte PETITFRERE de Bouzonville pour un montant de 6 000.00 € H.T., soit 7 200.00 € T.T.C

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

DONNE mandat à Monsieur le Maire pour signer les pièces relatives à ce dossier.

Les dépenses seront inscrites au Budget principal de l'année 2019.

Voté à l'unanimité.

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,

